

Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée
- Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

le / /

1 Objet de la demande de certificat d'urbanisme

- D & H U W L ; F D W G ¶ X U E D Q L V P H G ¶ L Q I R U P D W L R Q
Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.
- E & H U W L ; F D W G ¶ X U E D Q L V P H R S p U D W L R Q Q H O
Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2 Identité du ou des demandeurs

/ H G H P D Q G H X U W L M X D F D H U M L G F H D W H Q D O V D p L L H I G F H
6 L G B P D Q G H W S U p V H Q W p H S D U S O X V L H X U V S H U V R Q Q h F K H L G F R I P S X h j P a R X M D

2.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom Prénom

2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom Prénom

5.2 État des équipements publics prévus

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire ?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Observations :

6 Engagement du (ou des) demandeurs

Je soussigné(e) ci-dessus,

À _____

Fait le ____/____/____

Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Vous devez produire :
– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un périmètre de protection des monuments historiques ;
– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Vous devez produire :
– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un périmètre de protection des monuments historiques ;
– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Traitements de vos données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, D X [ç F K L D X J V O H L W H U W p V P R G L ç p H Y R G ¶ X Q G U R L W G G U ¶ H D F V F b y F H W W L R Q

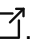
1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte

veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier. Dans le cas où votre demande relèverait de la compétence de l'État, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du Ministère en charge de l'urbanisme.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au 0 L Q L V W q U H H Q F K D U J H G H Q V ¶ L E D P A Q V P H S H W X G M L S B Ø V W L T X H V S X E O L T X H V O Ø R Q V W U X F W L B R Q V D H X Y W H L V R Q G H P X I O V G L F V O H V § 5 G X R G G H O ¶ X U E D Q L V

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement D X W R P D W G R Q Ø H W G ¶ X U E D Q L V P H p Ø X P p U p G H R G G Ø ¶ X U E D Q L V P H G p Q R P P p « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

• ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

0 L Q L V W q U H H Q F K D U J H G H O ¶ X U E D Q L V P H
À l'attention du Délégué à la protection des données
SG/DAJ/AJAG1-2
La Grande Arche paroi sud
/ D p I H Q V H F H G H [

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données
3 O D F H R Q M H Q R \
7 6 \$
3 D U L V & H G H [

Comment constituer le dossier de demande de certificat d'urbanisme

§ UWLFOH HXLYDQWV HXLYDQWV G¶XUEDQLVPH

1 Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

, O H[LVWH GHXFWVSHIVFDHW G¶XUEDQLVPH G¶XUEDQLVPH FDUWL¿FDW G¶XUEDQLVPH

- a) Le premier est un **certificat d'urbanisme**, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur :
 - les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
 - les limitations administratives au droit de propriété (par exemple une zone de protection de monuments historiques),
 - la liste des taxes et des participations d'urbanisme.
- b) Le second est un **certificat de conformité**, en plus des informations relatives au terrain et à son utilisation, il indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.

RS pUDW. **Indique** En plus des informations G RQQ pHVFSUW D¿FDW G¶XUEDQLVPH

si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront ce terrain.

& RPELHQV BPSVFOUHLILFDW G¶XUEDQLVPH HXW LO valide ?

/DGXUpYDGLGLWp G¶XQ FDUWL¿FDW G¶XUEDQLVPH V¶DJLVVHF B¶XQ¿FDW G¶XUEDQLVPH G¶LQIRUPDWLRQ

RX G¶RQUVL¿FDWV B¶XU¿DU DWLRQQH O Vous devez fournir deux exemplaires pour

OHVHPDQG¶XUEDQLVPH de simple information et quatre exemplaires pour

2 • GpSRV B¶FOUHLILFDW G¶XUEDQLVPH par voie papier

par périodes d'une année aussi longtemps que les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique, le régime des taxes et des participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé.

Vous devez faire votre demande par lettre sur papier OLEUH HQ G¶XUEDQLVPH DFFRPSUWLQFDW

à proroger, et l'adresser au maire de la commune où se situe le terrain. 9RXV GHYH] SUPVHQWHUSVYRPHHFWURQLTXH

GHPDQXHPRLQRLV DYDQW O¶H[SLUDWLRQ À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière

4XHQDQW DQWLH DSSRUWH W LO Lorsqu'une demande de permis ou une déclaration préalable est déposée dans le délai de validité

Urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme et les limitations administratives au droit de l'urbanisme applicable au terrain et renseigne sur : applicables au projet de permis de construire ou d'aménager ou à la déclaration préalable, sauf si les PRGL¿FDWLRQV VRQW SHUPDQGHYXW D Toutefois, les dispositions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique seront applicables, même si elles sont intervenues après

GDWHF HXW L¿FDW G¶XUEDQLVPH

Modalités pratiques

Comment constituer le dossier de demande ? Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces dont la liste vous est fournie dans le tableau ci-après. S'il manque des informations ou des pièces MXVWL¿FDWV HXW DQW G¶HLOD O¶IRQWUHXF dossier.

& RPELHQV BPSVFOUHLILFDW G¶XUEDQLVPH TX¶LO G¶XUEDQLVPH G¶LQIRUPDWLRQ

Vous devez fournir deux exemplaires pour OHVHPDQG¶XUEDQLVPH de simple information et quatre exemplaires pour

2 • GpSRV B¶FOUHLILFDW G¶XUEDQLVPH par voie papier

La demande doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. L'envoi en recommandé avec avis de réception est conseillé D¿Q G¶HVS RVHU G¶XQH G¶B¶HWSURKLVV pouvez également déposer directement votre demande à la mairie.

& RPPHQW GpSRVHPDQXHPRLV DQW DGpFODUDW

À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière

dématérialisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune

FRPSpWHQWH SRXU UHFHDY;RLU YRWUH GRPDCSRXU OHVSHHUPVQGFHDW G¶XU d'information ;
de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur service-public.fr. Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche

UXEULTXHV j UMQVWLL;SFDVCLXUQH
Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

4XDQG VHUD GURPDCSRXU OHVSHHUPVQGFHDW

Le délai d'instruction est de :

d'information ;

- PRLV SRXU OHVSHHUPVQGFHDW G¶XU opérationnel.

6L DXFXQH UpSRQVH QH YRXV HVW Q YRXV VHUHJ WLWXODLUH G¶XQ FHUW

▲ &H FHUWL;FDW G¶XUEDQLVPH QH la réalisation d'un projet mais uniquement sur OHVDUDQWELHHVWGLX;FDW G¶XUEDQLVPH (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

3. Pièces à joindre à votre demande

6L YRXV VRXKDLWHJ REWHQLU XQ FHUWL;FDW G¶XUEDQLVPH QH QIRUPDWI
6L YRXV VRXKDLWHJ REWHQLU XQ FHUWL;FDW G¶XUEDQLVPH RSpUDWLRQQ
/DSLqFH &8 QH GRLW rWUH MRLRQVWLL;SFDVCLXUQH

Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande.

3LqFHV j MRLQGUH -" TXRL oD VHUW	Conseils
<input type="checkbox"/> & 8. 8Q SODQLWJD >\$UW 5 du code GH¶XUEDQLVPH	<p>Il permet de voir la situation du terrain à l'intérieur de la commune</p> <p>Il permet également de voir s'il existe des servitudes et si le terrain est desservi par des voies et des réseaux.</p>
<input type="checkbox"/> & 8. 8QH QRWH GH VXFFLQFWH Y pouvez vous aider GH O¶H[HPSON GH QRWLFH SDJH	<p>Elle permet d'apprécier la nature et l'importance de l'opération. Elle peut comprendre des plans, des croquis, des photos.</p>
<p>S'il existe des constructions sur le terrain :</p>	
<input type="checkbox"/> & 8 8Q SODQLWJD V¶LO H[LVWH des constructions.	<p>Il est nécessaire lorsque des constructions existent déjà sur le terrain. Il permet de donner une vue d'ensemble.</p>

Note descriptive succincte



Vous pouvez vous aider de cette feuille pour rédiger la note descriptive succincte de votre projet

complétée par tous les éléments demandés. Vous n'aurez alors pas besoin de joindre une notice supplémentaire à la demande.

Description sommaire de l'opération projetée

(construction, lotissement, camping, golf, aires de sport...)

Si votre projet concerne un ou plusieurs bâtiments

– Indiquez la destination, la sous-destination et la localisation approximative des bâtiments projetés dans l'unité foncière :

– Indiquez la destination et la sous-destination des bâtiments à conserver ou à démolir :

Vous pouvez compléter cette note par des feuilles supplémentaires, des plans, des croquis, des photos. Dans ce cas, précisez ci-dessous la nature et le nombre des pièces fournies.